PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC

POUR L'ANNÉE 2008

Québec

Sommaire

1. Les dispositions législatives 1
2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration 2
3. Les orientations adoptées pour la période 2005-2007 2
4. La réalisation des objectifs du Plan d'immigration de 2007 3
   - 4.1. Le nombre de personnes sélectionnées 3
   - 4.2. Le nombre d'immigrants admis 3
5. Les objectifs de sélection en 2008 5
   - 5.1. Le nombre de certificats de sélection visé 5
   - 5.2. La répartition géographique de la sélection 6
6. Les objectifs d'admissions en 2008 7
   - 6.1. Le nombre d'immigrants visé 7
   - 6.2. La répartition géographique des admissions 9

Réalisation

Ce document a été conçu et réalisé conjointement par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective (DRAP), la Direction générale de l'immigration (DGI) et la Direction des affaires publiques et des communications (DAPC) du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Gouvernement du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec 2007
ISBN : Version imprimée 978-2-550-51169-4
Version électronique 978-2-550-51170-0

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2008

Le présent dépôt à l'Assemblée nationale du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2008* est conforme aux dispositions de la Loi sur l'immigration au Québec (L.R.Q., chapitre I-0.2).

1. Les dispositions législatives

L'article 3.0.1 de la Loi sur l'immigration au Québec précise que :

> *Le ministre, en tenant compte de la politique gouvernementale relative aux immigrants et aux ressortissants étrangers et de ses orientations en matière d'immigration, établit un plan annuel d'immigration.*
>
> *Ce plan a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés pour favoriser l'enrichissement du patrimoine socioculturel du Québec dans le cadre des objectifs poursuivis en matière de sélection des ressortissants étrangers.*
>
> *Le plan indique le nombre maximum ou estimé de ressortissants étrangers pouvant s'établir au Québec ou de certificats de sélection pouvant être délivrés et la répartition de ce nombre par catégorie ou à l'intérieur d'une même catégorie; ce nombre peut aussi être établi par bassin géographique. Le plan est établi en tenant compte, notamment, de la demande globale de certificats de sélection prévue, des prévisions des niveaux d'admission et de sélection et de la capacité d'accueil et d'intégration du Québec.*
>
> *Un bassin géographique peut comprendre un pays, un groupe de pays, un continent ou une partie de continent.*
>
> *Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1er novembre ou, si l'Assemblée ne siège pas à cette date, au plus tard le quinzième jour suivant la reprise de ses travaux.*

2. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* établit le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Sommairement, le Québec assure la sélection des immigrants du volet économique, des réfugiés se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les immigrants de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

C'est le gouvernement fédéral qui a le pouvoir d'accorder le statut de résident permanent aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. Pour être admis au Canada, un ressortissant étranger doit satisfaire aux exigences de la réglementation canadienne qui comporte, notamment, des critères d'interdiction de territoire relatif à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2008 porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire, après avoir obtenu du gouvernement fédéral le statut de résident permanent.

3. Les orientations adoptées pour la période 2005-2007

À la suite des auditions de la Commission de la culture tenues en février et mars 2004, le gouvernement du Québec a adopté les orientations suivantes quant aux personnes qui devraient être accueillies au Québec au cours des années 2005, 2006 et 2007 :

- Assurer une progression des volumes d'immigration pour que ceux-ci atteignent 48 000 admissions en 2007;
- Augmenter le nombre et la proportion de jeunes personnes actives et de jeunes familles;
- Assurer une progression du nombre et de la proportion des travailleurs sélectionnés;
- Maintenir à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission.

Les orientations pour la période triennale 2008-2010 n'ayant pas été adoptés à ce jour, le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2008 a été élaboré en continuité avec celles de la période précédente. Des ajustements au volume de la sélection pourraient être apportés, en cours d'année, si l'atteinte des objectifs retenus pour la période 2008-2010 le nécessitait.

4. La réalisation des objectifs du Plan d'immigration de 2007

4.1. Le nombre de personnes sélectionnées

Le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2007 visait la délivrance de 43 400 à 46 800 certificats de sélection à des candidats appartenant aux catégories relevant des pouvoirs du Québec en la matière. Selon les plus récentes prévisions, le nombre de certificats de sélection délivrés devrait atteindre 46 300 (tableau 1, p. 5).

4.2. Le nombre d'immigrants admis

Dans l'ensemble, les admissions en 2007 devraient se situer à hauteur de l'objectif annoncé dans le plan d'immigration. Cette prévision s'appuie sur les données de sélection et d'admissions disponibles à la fin du mois d'août 2007.

Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 3, p. 8) :

- Le volume total des admissions devrait s'établir entre 45 000 et 47 300 immigrants en 2007; le Plan visait entre 45 500 et 48 000 immigrants.

- Le nombre d'immigrants admis dans le volet de l'immigration économique sera probablement légèrement inférieur à la cible planifiée :

  - Travailleurs qualifiés : Le nombre d'admissions s'établirait entre 25 000 et 26 000, un volume légèrement inférieur à l'objectif (entre 26 000 et 27 000 admissions).

  - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : Le nombre d'admissions est estimé entre 1 900 et 2 000, un nombre supérieur à l'objectif (entre 1 600 à 1 900).

  - Autres immigrants économiques : Leur nombre s'élèverait à 700, conformément à l'objectif visé (entre 500 et 700).

- Le volume des immigrants admis dans le volet du regroupement familial devrait se situer entre 9 800 et 10 300 admissions, soit un volume s'approchant de celui inscrit dans le Plan d'immigration de 2007 (10 200 à 10 700).

- Pour le volet des réfugiés et des personnes en situation semblable, le nombre d'admissions serait de l'ordre de 6 200 à 6 700, ventilées comme suit :

  - Réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou visés par un parrainage collectif) : Le volume devrait se situer entre 2 200 et 2 400 admissions, soit un volume correspondant à celui planifié (entre 2 200 et 2 400).

  - Réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile : Les admissions devraient se situer entre 4 000 et 4 300, conformément à la planification.

- Autres immigrants : Le volume attendu est de 1 400 à 1 500 personnes, soit un volume supérieur à celui planifié (entre 1 000 et 1 100).

- La proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission en 2007 pourrait atteindre 60 %. L'orientation du Plan triennal 2005-2007 visait à maintenir à au moins 50 % la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission.

- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise serait de 69 %, soit l'objectif du Plan d'immigration de 2007.

- La proportion de l'immigration économique atteindrait 61 % en 2007, un peu moins que l'objectif de 62 %.

5. Les objectifs de sélection en 2008

5.1. Le nombre de certificats de sélection visé

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, il est prévu de délivrer entre 46 500 et 49 600 certificats de sélection en 2008. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories devrait se répartir de la façon suivante :

- Travailleurs qualifiés : entre 36 500 et 38 000 personnes;
- Gens d'affaires : entre 6 000 et 7 000 personnes;
- Autres immigrants économiques : entre 600 et 800 personnes;
- Réfugiés sélectionnés à l'étranger : entre 2 300 et 2 500 personnes, dont environ 500 réfugiés ayant fait l'objet d'un parrainage collectif souscrit en leur faveur par un organisme ou par un groupe de personnes;
- Autres immigrants : entre 1 100 et 1 300 personnes.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2008 en regard des résultats atteints en 2005 et en 2006 et des résultats prévus en 2007.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec [a]

	Résultats		Prévision	Plan 2008 [b]	
	2005	2006	2007	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	30 326	32 520	36 300	36 500	38 000
Gens d'affaires	6 779	4 761	5 700	6 000	7 000
Autres catégories économiques [1]	698	563	700	600	800
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	2 407	2 155	2 400	2 300	2 500
Autres immigrants [3]	1 692	1 208	1 200	1 100	1 300
Total	41 902	41 207	46 300	46 500	49 600

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2008, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5.2. La répartition géographique de la sélection

En 2008, la répartition des objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, selon le continent de dernière résidence, s'établit de la façon suivante :

- Les objectifs à l'égard des travailleurs qualifiés sont répartis en fonction de la localisation des candidats susceptibles de répondre aux exigences de la grille de sélection (jeunes, francophones, etc.).

- La grande concentration de la sélection des gens d'affaires en Asie se justifie par la forte offre d'immigration provenant de cette région.

Tableau 2

Les objectifs de sélection des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires, pour l'année 2008, selon le continent de dernière résidence [a b]

	Travailleurs qualifiés		Gens d'affaires	
	Min.	**Max.**	**Min.**	**Max.**
Afrique	10 700	11 300	200	300
Amérique	7 200	7 300	100	100
Asie	6 700	7 200	5 500	6 500
Europe	11 900	12 200	200	200
Total	**36 500**	**38 000**	**6 000**	**7 000**

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes de sélection planifiés pour 2008, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

6. Les objectifs d'admissions en 2008

6.1. Le nombre d'immigrants visé

Les admissions d'une année découlent en grande partie de la sélection effectuée au cours des années précédentes. L'exercice de planification prend donc en compte :

- Le nombre de personnes ayant franchi l'étape de la sélection québécoise;
- La proportion de personnes sélectionnées qui mèneront leur projet à terme;
- Le temps que mettent les candidats eux-mêmes à concrétiser leur projet d'immigration;
- Les délais de traitement du gouvernement fédéral.

Pour ce qui est des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, l'exercice de planification consiste donc à estimer le nombre d'admissions qui découleront de la sélection, compte tenu des considérations précédentes. En ce qui a trait aux autres catégories, les volumes d'admissions, inscrits dans le Plan, résultent d'une prévision effectuée à partir de l'examen des tendances courantes.

Les objectifs d'admissions pour 2008 sont donc les suivants (tableau 3, p. 8) :

- Le Québec prévoit accueillir entre 46 700 et 49 000 immigrants.
- La part des immigrants admis découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 72 % du total des admissions.
- La proportion d'immigrants connaissant le français au moment de leur admission pourrait atteindre au moins 61 % du volume global.

Les admissions par catégorie d'immigration sont composées de la façon suivante :

- **Immigration économique :** De 30 400 à 31 400 personnes, soit une hausse par rapport aux résultats des années antérieures. Le nombre de travailleurs qualifiés serait de l'ordre de 28 100 à 28 800 et celui des autres immigrants de ce volet, entre 600 et 700. Le volume d'admissions de gens d'affaires pourrait s'établir entre 1 700 et 1 900.
- **Regroupement familial :** De 10 000 à 10 400 personnes, un volume s'apparentant à celui prévu pour l'année 2007.
- **Réfugiés et personnes en situation semblable :** De 5 200 à 6 000 personnes, incluant entre 2 200 et 2 500 réfugiés sélectionnés à l'étranger. Les réfugiés reconnus sur place et leurs personnes à charge à l'étranger devraient représenter entre 3 000 et 3 500 admissions. Ce volume est inférieur à celui des années récentes, en raison de la baisse du nombre de demandeurs d'asile reconnus réfugiés.
- **Autres immigrants :** Entre 1 100 et 1 200 personnes pourraient être admises en 2008.

Tableau 3

Le nombre de personnes admises au Québec[a]

	Résultats		Plan 2007		Prévision 2007		Plan 2008 [b]	
	2005	2006 [c]	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**26 310**	**25 985**	**28 100**	**29 600**	**27 500**	**28 700**	**30 400**	**31 400**
Travailleurs qualifiés	24 161	23 639	26 000	27 000	25 000	26 000	28 100	28 800
Gens d'affaires	1 710	1 664	1 600	1 900	1 900	2 000	1 700	1 900
Autres catégories économiques[1]	439	682	500	700	600	700	600	700
Regroupement familial	**9 103**	**10 408**	**10 200**	**10 700**	**9 800**	**10 300**	**10 000**	**10 400**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**7 165**	**7 102**	**6 200**	**6 600**	**6 200**	**6 700**	**5 200**	**6 000**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	2 065	2 279	2 200	2 400	2 200	2 400	2 200	2 500
Réfugiés reconnus sur place [3]	5 100	4 823	4 000	4 200	4 000	4 300	3 000	3 500
Autres immigrants[4]	734	1 191	1 000	1 100	1 400	1 500	1 100	1 200
Ensemble de l'immigration	**43 312**	**44 686**	**45 500**	**48 000**	**45 000**	**47 300**	**46 700**	**49 000**
Part de la sélection québécoise[5]	67 %	66 %	69 %	69 %	69 %	69 %	72 %	72 %
Part de l'immigration économique	61 %	58 %	62 %	62 %	61 %	61 %	65 %	64 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	57 %	58 %	60 %	58 %	60 %	60 %	62 %	61 %

a Les nombres ont été arrondis à la centaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2008, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

c Données préliminaires pour 2006.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

5 Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

6.2. La répartition géographique de l'immigration

Les admissions planifiées pour 2008 se répartissent relativement également selon le continent de dernière résidence. La répartition des admissions par catégorie d'immigration fournit les indications suivantes :

- Les travailleurs qualifiés proviennent en plus forte proportion d'Europe et d'Afrique.
- Les gens d'affaires proviennent principalement d'Asie.
- Les immigrants de la catégorie du regroupement familial proviennent de tous les continents, avec une concentration particulière en Asie.
- La répartition géographique des réfugiés sélectionnés par le Québec varie en fonction de la conjoncture internationale.
- Les réfugiés issus du mouvement des demandeurs d'asile proviennent d'Asie, d'Afrique et d'Amérique.

Tableau 4

Les admissions planifiées en 2008, selon le continent de dernière résidence [a b]

	Afrique		Amérique		Asie		Europe		Total	
	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
Travailleurs qualifiés	7 990	8 200	4 350	4 470	5 070	5 210	10 650	10 930	28 100	28 800
Gens d'affaires	240	260	60	60	1 280	1 410	150	160	1 700	1 900
Autres catégories économiques [1]	10	20	10	20	560	680	10	10	600	700
Regroupement familial	2 750	2 860	2 470	2 580	3 500	3 650	1 260	1 320	10 000	10 400
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [2]	400	450	1 160	1 310	610	700	40	40	2 200	2 500
Réfugiés reconnus sur place [3]	770	920	1 230	1 460	820	980	130	160	3 000	3 500
Autres immigrants [4]	280	320	350	390	410	460	50	60	1 100	1 200
Total	**12 400**	**13 000**	**9 600**	**10 300**	**12 300**	**13 100**	**12 300**	**12 700**	**46 700**	**49 000**

a Les nombres ont été arrondis à la dizaine près; par conséquent, il est possible que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des éléments.

b Les volumes d'admissions planifiés pour 2008, ainsi que leur répartition par catégorie et par bassin géographique, sont des estimations.

1 Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

2 Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

3 Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

4 Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.

Immigration
et Communautés
culturelles
Québec